

Les appareils d'imagerie sont une composante importante des plateaux techniques des établissements de santé publics et privés à but non lucratif. Les progrès techniques et le coût des nouveaux appareils, plus performants, sont à l'origine d'une concentration et d'un partage des équipements. Dans les cliniques privées à but lucratif, ces équipements sont plus difficiles à recenser. La répartition de ces appareils est très inégale selon les départements.

777 scanners et 610 IRM recensés dans les établissements publics et privés à but non lucratif

En 2019, 2 259 salles de radiologie conventionnelle, numérisée ou non, sont réparties dans 802 établissements de santé publics et privés à but non lucratif en France métropolitaine et dans les DOM (Mayotte incluse), service de santé des armées (SSA)¹ compris (tableau 1). Il existe également 351 salles de radiologie vasculaire destinées aux angiographies et aux coronarographies, réparties dans 179 établissements.

Certains équipements lourds en matière d'imagerie, tels que les scanners, les appareils d'imagerie à résonance magnétique (IRM) ou les caméras à scintillation, sont soumis à l'autorisation de l'agence régionale de santé. 539 établissements publics ou privés à but non lucratif déclarent au moins un scanner, pour un nombre total de 777 appareils – dont 722 exploités par l'établissement lui-même². 87 % de ces équipements se trouvent dans le secteur public, dont 26 % dans les centres hospitaliers régionaux (CHR), et 4 % dans les centres de lutte contre le cancer (CLCC). 396 établissements possèdent au moins une IRM, soit 610 appareils (dont 556 exploités par l'établissement), situés pour 86 % d'entre eux dans le secteur public (dont 30 % en CHR et 56 % en centres hospitaliers [CH]) et pour 4 % en CLCC.

Le nombre d'actes de scanner réalisés dans des établissements publics et privés à but non lucratif pour les patients hospitalisés dans ces établissements est estimé à 3,1 millions, et le nombre d'actes pour des patients externes à 4,4 millions, hors activité libérale pratiquée dans les établissements publics³. Pour les IRM, l'activité est estimée à 0,6 million d'actes pour les patients hospitalisés dans ces établissements et à 2,2 millions pour les patients externes. Enfin, 125 établissements disposent d'une unité de médecine nucléaire, pour un total déclaré de 284 gamma-caméras (dont 268 sont exploitées par les établissements eux-mêmes), situées pour 45 % en CHR. Par ailleurs, d'autres établissements peuvent accéder à ce matériel dans le cadre de conventions de co-utilisation, le partage des équipements lourds étant encouragé.

Des équipements plus difficiles à quantifier dans les cliniques privées à but lucratif

Les cliniques privées à but lucratif disposent également d'équipements d'imagerie, mais leur comptabilisation dans la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) n'est pas exhaustive. En effet, la gestion de propriété est différente selon les statuts juridiques des établissements, deux personnes morales peuvent ainsi coexister au sein des cliniques privées, l'une

1. Dans ces salles de radiologie, les appareils de mammographie, au nombre de 362, ne sont pas comptabilisés.

2. Les autres appareils sont installés sur le site d'un établissement de santé mais détenus et exploités par des cabinets libéraux.

3. Les radiologues exerçant dans les établissements du secteur public ont la possibilité de pratiquer une partie de leur activité sur le mode de l'activité libérale et rémunérée comme telle.

correspondant aux activités de soins et l'autre aux activités médico-techniques. Par ailleurs, les cabinets de radiologie sont hors champ, sauf s'ils sont implantés dans les cliniques privées à but lucratif. Par conséquent, si 220 scanners et 178 IRM sont dénombrés dans les cliniques privées en 2019, ces chiffres constituent vraisemblablement une estimation inférieure à la réalité des faits (tableau 2).

Une répartition inégale des équipements selon les départements

Le nombre total d'appareils présents dans l'ensemble des établissements de santé est probablement plus élevé que la somme des appareils

déclarés dans la SAE. Cependant, cette somme permet d'approcher au minimum l'équipement situé en établissement de santé dans chaque département.

Le nombre de scanners rapporté à la population s'établit ainsi à 3,0 scanners pour 200 000 habitants pour la France entière (France métropolitaine et DROM). Ce rapport varie de 0,7 à Mayotte, à 4,9 dans les Alpes-de-Haute-Provence et 5,3 dans les Hautes-Pyrénées (carte 1). Pour les IRM, le rapport s'établit à 2,4 appareils pour 200 000 habitants pour la France entière, et varie de 0,7 à Mayotte et dans le département de la Sarthe à 4,3 à Paris (carte 2). ■

Tableau 1 Équipement en imagerie des établissements publics et privés à but non lucratif en 2019

Équipement	Nombre d'établissements ayant au moins un appareil ou une salle	Nombre d'appareils présents sur le site (ou de salles pour la radiologie conventionnelle)	Nombre d'appareils présents sur le site et exploités par l'établissement
Scanners	539	777	722
IRM	396	610	556
Caméras à scintillation	125	284	268
Tomographes à émission/caméras à positons	92	120	114
Salles de radiologie conventionnelle numérisée ou non ¹	802	2 259	2 169
Salles de radiologie vasculaire, y compris coronographie	179	351	341

1. Non compris les appareils de mammographie.

Champ > Établissements publics et privés à but non lucratif de France métropolitaine et des DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris les SSA.

Source > DREES, SAE 2019, traitements DREES.

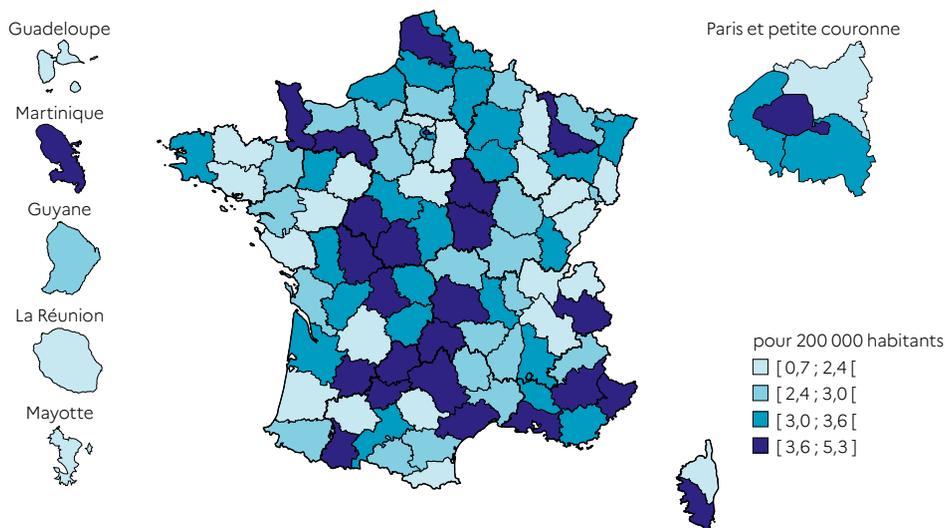
Tableau 2 Équipement en imagerie des établissements privés à but lucratif en 2019

Équipement	Nombre d'établissements ayant au moins un appareil ou une salle	Nombre d'appareils présents sur le site (ou de salles pour la radiologie conventionnelle)
Scanners	179	220
IRM	128	178
Caméras à scintillation	33	68
Tomographes à émission/caméras à positons	15	15
Salles de radiologie conventionnelle numérisée ou non ¹	251	586
Salles de radiologie vasculaire, y compris coronographie	75	146

1. Non compris les appareils de mammographie.

Champ > Établissements privés à but lucratif de France métropolitaine et des DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte).

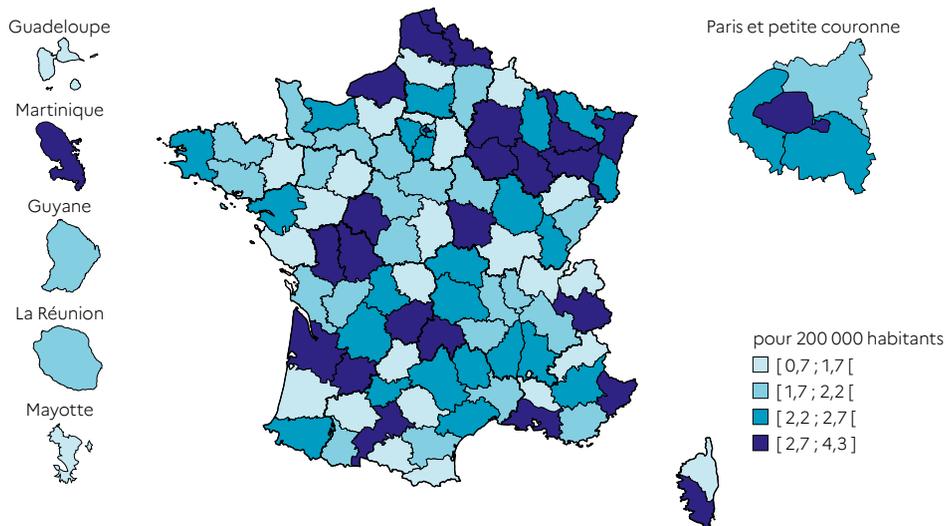
Source > DREES, SAE 2019, traitements DREES.

Carte 1 Nombre de scanners pour 200 000 habitants du département en 2019

Note > Les bornes correspondent à une répartition en quartiles.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Sources > DREES, SAE 2019, traitements DREES ; Insee, estimation de la population au 1^{er} janvier 2019.

Carte 2 Nombre d'IRM pour 200 000 habitants du département en 2019

Note > Les bornes correspondent à une répartition en quartiles.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Sources > DREES, SAE 2019, traitements DREES ; Insee, estimation de la population au 1^{er} janvier 2019.

Encadré Sources et méthodes

Champ

Sont comptabilisés les équipements d'imagerie des établissements publics et privés à but non lucratif en France métropolitaine et dans les DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA). Les cabinets de radiologie sont hors champ, sauf s'ils sont implantés dans les cliniques privées, auquel cas ils sont normalement recensés dans la statistique annuelle des établissements de santé (SAE). L'équipement des cliniques privées à but lucratif est donné à titre indicatif en raison d'une sous-déclaration importante concernant ces établissements.

Sources

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnels).

Définitions

- > **Radiologie** : cette technique est fondée sur l'utilisation des rayons X.
- > **Radiologie numérisée** : elle représente une amélioration technique par rapport à la radiologie conventionnelle, en raison de l'assistance d'un ordinateur pour la réalisation des films.
- > **Radiologie vasculaire et coronarographie** : les examens des vaisseaux sont réalisés dans des salles spécialisées permettant les injections intravasculaires nécessaires aux angiographies (visualisation des vaisseaux) en toute sécurité. Les coronarographies (visualisation des artères coronaires) peuvent aussi être réalisées dans les salles de radiologie vasculaire sous réserve d'un équipement spécifique.
- > **Scanner ou tomodensitomètre** : il utilise également les rayons X, mais permet de visualiser des tranches d'épaisseurs variables.
- > **Imagerie par résonance magnétique nucléaire (IRM)** : elle utilise les propriétés électromagnétiques du corps humain. Elle met en évidence, sous forme d'images, les contrastes entre différents tissus tels que les os, les muscles ou les tendons.
- > **Caméra à scintillation ou gamma-caméra** : elle est utilisée en médecine nucléaire pour la détection de radioéléments qui permettent d'établir certains diagnostics (isotopes radioactifs de certains éléments naturels, iode, technétium, fluor, etc.).
- > **Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra à positons** : ces équipements sont fondés sur le même principe que la gamma-caméra.